

Rouen finalement retenue pour accueillir le futur Crous de Normandie

Publié 13/12/2017 22:39

Mise à jour 09:29

Tout laissait penser que le Crous (Comité régional des œuvres universitaires et scolaires) de Normandie aurait son siège à Caen à partir du 1er janvier prochain. Cette perspective-là avait d'ailleurs été annoncée dans le milieu professionnel par les acteurs eux-mêmes, en l'occurrence le syndicat Snaub-FSU, sans que l'information ne soit démentie par le ministère de tutelle.

Il y a désormais changement de donne. **Pascal Martin**, le président du conseil départemental de la Seine-Maritime, a annoncé hier soir qu'il venait d'avoir la confirmation de la part du gouvernement d'une décision que lui avait déjà donnée le Premier ministre : « *Le siège du Crous s'implantera à Rouen* ». « *En effet, explique le patron du département de la Seine-Maritime, les effectifs d'étudiants sont significativement plus importants à Rouen qu'à Caen, et notre plus grande proximité avec Paris sont des arguments qui ont pesé dans la décision finale. Je me félicite que l'argumentation que j'ai portée avec ténacité jusqu'à Matignon, ait trouvé une oreille attentive et objective auprès d'Édouard Philippe* », souligne Pascal Martin.

La nomination de la directrice générale du Crous de Caen, **Virginie Catherine**, comme préfiguratrice du futur siège normand « *pouvait laisser craindre que celui-ci s'y implante, au détriment de la ville de Rouen* », rappelle un communiqué du département de la Seine-Maritime. Par le passé, la nomination d'un « préfigurateur » dans telle ou telle ville avait abouti à l'installation du service en question dans la ville de ce même préfigurateur. Ce fut le cas pour la préfecture de Région (à Rouen), de l'Agence régionale de santé (à Caen) et du rectorat (à Caen). Au final, le cas du Crous vient contrecarrer ce schéma.

La fin d'un feuilleton

C'est donc la fin d'un feuilleton ouvert depuis le début de l'année. En mars dernier, le conseil d'administration de l'université de Rouen avait adopté à l'unanimité une motion pour que le futur Crous soit installé dans la ville qui compte le plus grand nombre d'étudiants dans la région. De son côté, **Valérie Fourneyron**, ancienne maire de Rouen, avait adressé, en avril, un courrier au président du Centre national des œuvres universitaires et scolaires pour lui faire part de son souhait de voir le Crous s'installer à Rouen. Le 11 octobre dernier, **Yvon Robert**, le maire PS de Rouen, s'était inquiété auprès du Premier ministre de cette « *fusion-acquisition* » au profit de Caen. « *La décision d'implanter finalement le siège du Crous normand à Rouen récompense la mobilisation collective menée par la ville et les autres acteurs concernés* », estimait hier soir Yvon Robert. A l'inverse, la députée PS Laurence Dumont estimait hier que cette décision est « *un pur scandale* ». Pour elle, le Crous de Normandie doit rester à Caen. Le Premier ministre en a décidé autrement.

En chiffres

Rouen : 44 311 étudiants (+ 8 740 étudiants en dix ans). Taux de réussite en licence : 36,6 %.

Caen : 33 313 étudiants (+ 3 736 en dix ans). Taux de réussite en licence : 41,7 %.

Le Havre : 11 509 étudiants (+ 1 820 en dix ans). Taux de réussite en licence : 30,3 %.

